

FICHE UE UFD 13

Mention et/ou parcours dont relève cette UE : Licence Parcours droit français, droit allemand / L1

Numéro de l'UE : UFD 13

Nom complet de l'UE : Unité fondamentale droit allemand Bürgerliches Vermögensrecht

Qui sera mentionné sur le supplément au diplôme

Composante de rattachement : Centre Juridique Franco-Allemand

Nom du responsable de l'UE et adresse électronique : WITZ Claude
cjfa@uni-saarland.de

Semestre : 1

Volume horaire enseigné : 56h

Nombre de crédits ECTS : 6

Volume horaire personnel de l'étudiant : 78h

Langue d'enseignement de l'UE : Allemand

% d'intervenants extérieurs aux établissements co-habilités : 0

Origine des intervenants (industrie....) : Université de la Sarre

Enseignements composant l'UE	Volume horaire par type d'enseignement				MCC*
	CM	TD	TP	Autres	
<i>Bürgerliches Vermögensrecht I</i> (Droit du patrimoine I : actes juridiques)	56	22			Ecrit

* voir légende page suivante

Objectifs :

Pré-requis : langue allemande

Contenu pédagogique de l'UE :

Ce descriptif synthétique des enseignements suivis sera annexé au diplôme délivré à l'étudiant.

BÜRGERLICHES VERMÖGENSRECHT I (DROIT DU PATRIMOINE I : ACTES JURIDIQUES)

(partie générale du Code civil allemand)

1°) Les règles régissant la conclusion du contrat :

- la déclaration de volonté ;
- la rencontre de l'offre et de l'acceptation ;
- l'émission et la réception de la déclaration de volonté ;
- la représentation

2) L'efficacité de la déclaration de volonté :

- la capacité d'exercice ;
- les vices du consentement ;
- les prohibitions légales